

REGLEMENT INTERIEUR 2026/2027

Les Barbapapas

Pôle maternelle
8 rue du Moulin
68510 Sierentz
Tel principal : 03.89.83.91.85
(Possibilité de laisser des messages vocaux)

Pôle élémentaire
2 rue Clémenceau
68510 Sierentz
Tel : 03.89.81.06.69
06.10.80.04.63
(vacances et mercredi)

1. Présentation

L'accueil de loisirs Les Barbapapas, géré par la ville de Sierentz, accueille les enfants de 3 à 12 ans scolarisés dans la commune pendant :

- les temps périscolaires (matin, midi, soir)
- les mercredis (matin et/ou midi et/ou soir)
- les vacances scolaires

2. Horaires d'accueil

Horaire du secrétariat : 8h à 12h – 14h à 17h sauf mercredi

Période scolaire

Accueil du matin

L'accueil du matin se déroule sur le site des maternelles

- 7h00 – 8h00 (maternelle et élémentaire)

Horaires de départ pour les écoles

- Ecole primaire : Départ 7h45
- Ecole maternelle : Départ 7h50

Pause méridienne

- Maternelle : 11h15 – 13h15
- Élémentaire : 11h30 – 13h35

Accueil du soir

- Maternelle : 16h00 – 18h30
- Élémentaire : 16h15 – 18h30

⚠ Fermeture à **18h30**.

Mercredis et vacances scolaires

- Journée : 7h30 – 18h30
- Demi-journée possible pour les mercredis (avec ou sans repas)

3. Lieux d'accueil

Pôle maternelle

- **Accueil principal** : 8 rue du Moulin, Sierentz
- **Camp extérieur des Barbanatures**

Pôle élémentaire

- **La Ville À : Accueil principal** 2 rue Clémenceau, Sierentz
- **Le H-Tag,**
- **L'Ancêtre**
- **La Coloc**
- **Barba'gourmands** (restauration)
- **Camp extérieur des Barbares'nature & des Barbap'Art**

Les deux pôles ont également accès à une cuisine pédagogique située derrière la mairie.

Les groupes sont organisés dans la mesure de nos possibilités en fonction des affinités des enfants et du taux d'encadrement.

Attention : les fratries peuvent être réparties sur différents sites.

4. Personnel

Le service est coordonné par le responsable du service Culture et Animation et réparti comme suit :

Pôle maternelle :

- Direction
- Secrétaire des deux pôles
- Equipe d'animation
- Equipe d'entretien et cuisine

Pôle primaire :

- Direction
- Equipe d'animation
- Equipe d'entretien et cuisine

5. Restauration

Les repas sont fournis par la société **Les Petites Papilles** et livrés en liaison froide.

Les menus sont consultables et peuvent être téléchargés directement depuis votre portail famille.

Les menus comprennent :

- entrée
- plat protidique
- légumes et féculents
- fromage
- dessert

De manière occasionnelle, il n'est pas fait appel à notre fournisseur de repas pour :

- Confectionner des repas maison pédagogiques avec les enfants en respectant les règles d'hygiène et de sécurité.
- De faire appel à des restaurateurs professionnels durant les accueils de loisirs, des sorties ou d'animations spécifiques.
- Ces repas se font en respectant la loi EGalim

Un goûter, bien souvent fait maison, est fourni l'après-midi, y compris durant les ALSH et les mercredis.

Une petite collation est proposée aux enfants présents à l'accueil du matin.

ALLERGIE, REGIME ALIMENTAIRE OU INTOLERANCE

DEVRONT ÊTRE SPÉCIFIÉS

6. Inscriptions

Périscolaire

Les inscriptions se font via le **Portail Famille** : <https://les-barbapapas.portail-defi.net/>

Toute demande d'ajout ou d'annulation est à faire via le logiciel 72h à l'avance

Seul un panier validé jusqu'à la fin sera traité

suite à cette demande vous recevrez un mail de confirmation

Un mail de confirmation vous sera envoyé pour toutes demandes.

ATTENTION NOUVEAUTÉ / 72h pour :

- Les repas
- Les mercredis
- Les vacances

Vous aurez la possibilité d'inscrire votre enfant de manière occasionnelle au minimum **72h à l'avance**. Celle-ci sera validée ou non par mail, en fonction des places disponibles.

- **Les enfants ne sont pas acceptés au périscolaire s'ils ne sont pas présents à l'école.**
- **Pour une question d'organisation les enfants ne peuvent plus être récupérés puis redéposés entre 11h30 et 13h30.**

Pour des raisons de sécurité, en cas de conflit entre les parents ou responsables légaux ou de désaccord entre eux, une copie de jugement ou un extrait contenant les décisions relatives à l'autorité parentale, une ordonnance du juge aux affaires familiales ou une convention homologuée pourra être demandée pour permettre au personnel de connaître les droits de chacun et de confier l'enfant au parent désigné dans ce cadre.

Inscriptions vacances scolaires :

L'ouverture des inscriptions pour les vacances scolaires se fera deux semaines avant le début de l'accueil. Un mail de de rappel vous sera envoyé avant chaque période de vacances avec les informations relatives à l'accueil de loisirs.

⚠ Le nombre de places étant limité, il se peut qu'il n'y ait plus de place avant la fin des inscriptions en fonction du nombre de demandes.

Les sorties :

Plusieurs sorties sont organisées au cours de l'année (mercredis et vacances), elles peuvent entraîner la facturation d'un supplément allant de 11.03 à 15.32 euros. Le supplément dépendra de la tranche tarifaire correspondant à votre avis d'imposition.

Une autorisation, avertissant du supplément facturé, vous sera transmise par mail.

7. Annulations

Toute annulation devra être faite via le portail. **Pensez à valider votre panier jusqu'à la fin.**
Un mail de confirmation vous sera envoyé pour toute annulation.

Vous devez impérativement nous prévenir le matin même en cas d'absence de l'enseignant(e).

⚠ Toute annulation faite hors délais ne pourra être acceptée et sera de fait considérée comme absence injustifiée.

Pour toute difficulté rencontrée avec le logiciel, veuillez prendre contact avec la structure par mail.

Délai d'annulation -> 72h pour :

- Les repas
- Les mercredis
- Les vacances
- Les accueils du matin
- Les accueils du soir

La facturation du service sera établie en cas de non-respect des délais indiqués.

En cas d'absence imprévue, il vous revient de nous avertir dans les plus brefs délais.

8. Facturation

- Facture mensuelle adressée à chaque début du mois suivant
- Frais d'inscription annuels : **20 €** par enfant (ajouté sur la 1^{ère} facture)
- Consultation et paiement via le **portail famille**
- Modalité de paiement : chèque, prélèvement

Les annulations hors délais seront facturées.

9. APC

Pour les maternelles :

Si votre enfant est inscrit au périscolaire et qu'il participe à l'APC, l'équipe d'animation se chargera de le récupérer à l'école à 17h.

Si vous souhaitez le récupérer, merci de prévenir le périscolaire

Pour les primaires :

Si votre enfant est inscrit au périscolaire et qu'il participe à l'APC, il faudra obligatoirement annuler sa présence auprès du périscolaire car les animateurs **ne chercheront pas les enfants à l'école.**

L'enfant pourra participer à l'APC seulement si vous avez annulé sa présence. Dans le cas contraire il ira comme prévu au périscolaire.

10. Retard

Si vous êtes amené(e) à être en retard, merci de suivre la démarche suivante :

- J'appelle le périscolaire sur le téléphone portable : 06.10.80.04.63 (primaire)
06.10.80.98.45 (maternelle)
- Si j'ai plus de 5 minutes de retard, je charge une personne **autorisée** à venir chercher mon enfant.

Retard important et/ou répété : un supplément vous sera facturé

11. Suspension de l'accueil

Comportements inadaptés :

En début d'année, nous mettons en place des règles de vie avec les enfants, ainsi que des sanctions en cas de non-respect de celles-ci. Au sein d'une collectivité, cela fait partie de leurs devoirs que de respecter ces règles pour un bon vivre ensemble. Nous comptons grandement sur les familles pour appuyer nos méthodes dans leurs échanges avec leurs enfants en cas de retour sur des comportements inadaptés.

Pour plus de détails, se référer au projet pédagogique de la structure.

Il peut arriver que des comportements difficiles de certains enfants dépassent les compétences et les capacités d'accueil de l'équipe d'animation. Des rencontres avec les parents et la conduite de méthodes pédagogiques adaptées seront mises en place. Si celles-ci restent sans effet sur le comportement de l'enfant, une suspension d'accueil sera décidée en concertation avec l'adjoint délégué aux affaires périscolaires.

Retards/factures périscolaires impayées :

Des retards répétés ou plusieurs factures impayées peuvent également faire l'objet d'une suspension.

La suspension d'accueil ne se fera pas sans qu'au préalable, une concertation avec la famille soit établie. Si elle devait s'appliquer, les familles en seraient informées par courrier recommandé pour une durée relative à chaque situation.

Litiges :

En cas de litige, les familles peuvent s'adresser à l'équipe de direction de l'Accueil des Barbapapas.

Une suspension peut être décidée en cas de :

- comportements inadaptés persistants
- retards répétés
- factures impayées

La famille est toujours consultée avant décision.

12. Santé

Allergie et régimes alimentaire

Les intolérances, allergies ou régimes alimentaires doivent **être impérativement stipulées sur la fiche sanitaire** par le biais du portail famille.

PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

Un PAI sera à remplir si votre enfant est porteur d'allergie, de maladies, d'un handicap ou de besoin particulier. (Document téléchargeable sur le portail famille)

L'accueil du handicap

Les enfants porteurs de handicap peuvent être accueillis au périscolaire dans le cadre d'un accueil adapté qui aura été prévu par l'équipe d'animation en concertation avec les familles.

Toutefois l'accueil d'enfant porteur d'un handicap lourd, peut être limité ou non envisagé selon les capacités de la structure à réunir les conditions d'accueil nécessaires aux besoins de l'enfant.

Maladie et urgences :

- Les enfants malades ne sont pas acceptés.
- En cas de maladie pendant l'accueil → les parents sont contactés afin de récupérer l'enfant.
- Urgence → la direction contacte immédiatement le SAMU et la famille.
- **Sauf en cas de PAI plus aucun médicament ne sera administré au périscolaire.**

Les poux et tiques :

- Lorsque vous apercevez l'affichage dans notre structure, soyez vigilant.
 - Aucun personnel du périscolaire ne peut retirer les tiques, les parents seront avertis le cas échéant.
-

13. Personnes autorisées à récupérer l'enfant

- Les personnes doivent être enregistrées dans le **portail famille** et présenter une **pièce d'identité** lors de la première venue.
 - Autorisation nécessaire si la personne est **mineure**.
-

14. Fournitures

Maternelle :

- gourde
- chaussons
- bottes
- tenue adaptée annotée au nom de l'enfant
- affaires de rechange

Élémentaire :

- gourde
- tenue adaptée annotée au nom de l'enfant

Recommandées

- sac à dos
 - tenus adaptée
 - vêtements pouvant être salis
-

15. Objets personnels

Interdits

- objets de valeur
- smartphones / montres connectées...
- sucreries ou boissons sucrées

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou vol.

Fait à Sierentz le 11/05/2026